

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril à 17 heures 30,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Cité Administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
29	1

Date de la convocation
3 avril 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 18 Aout 2019

et publication le 18 Aout 2019

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Christian Jouan – Fabienne Perrot – Michel Jan – Christian Henneteau – Jean-Yves le Guyader – Laurent le Corre – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boedec – Georges Galardon – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel le Caër – Claude Bernard

Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe

Fixation des ratios d'avancement de grades après avis du Comité Technique

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire a décidé d'adapter le tableau des effectifs aux perspectives d'avancement de grades prévues en 2019 au regard des carrières et des cadres d'emploi des agents concernés.

Dans le cadre de cette procédure, et après avis favorable de principe du Comité Technique,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Décide de fixer à 100 % les ratios d'avancement de grades au titre de l'année 2019 pour le grade suivant :

Professeur d'enseignement artistique hors classe.

Le Président,
Jean-Yves Philippe

